

Trier préserve l'Environnement !

Chaque jour, grâce au tri et au recyclage des emballages ménagers, nous participons à la protection de l'environnement. Emissions de CO2 évitées, eau, énergie et ressources naturelles préservées ; autant de contributions contre le réchauffement climatique !

En 2017, chaque Français a trié en moyenne 49,3 kg de déchets d'emballages ménagers... contre quelques kilos de verre au début du tri sélectif en 1992. Un geste aujourd'hui bien ancré dans nos habitudes de consommateurs devenu quotidien et pratiqué par 88% des Français*. Le tri et la collecte sélective font figure de véritable école du développement durable.

Une famille de quatre personnes qui trie ses emballages, permet d'éviter l'émission de 115 kg de CO2 chaque année, soit l'équivalent de 717 km en voiture et d'économiser 688kwh soit l'équivalent de 4 590 heures de télévision. Ce sont par ailleurs, autant de pétrole, sable ou minerai de fer qui ne seront pas prélevés sur nos réserves terrestres.

De plus en triant correctement, en quantité et en qualité, nous offrons une deuxième vie à nos emballages ménagers. Ainsi, en fonction des matériaux d'emballages les applications sont multiples.

Prenons l'acier :

50% de l'acier est produit à partir de ferrailles d'acier récupéré. Ainsi pour 1 tonne d'acier fabriquée avec des déchets d'emballages on économise entre autre 1,9 tonne de minerai de fer et 600 kg de charbon. Après traitement dans les aciéries, cet acier recyclé est préparé pour redonner des pièces de moteur d'avion, des chariots de supermarché, des boules de pétanque ou encore des boites de conserve. Avec 850 boites de conserves on peut, par exemple, fabriquer un lave-linge.

Pour l'aluminium :

30% de l'aluminium produit vient déjà du recyclage. Il se recycle à 100% et indéfiniment, et cette fabrication secondaire nécessite beaucoup moins d'énergie que celle effectuée à partir de matière première vierge (95% en moins). Avec 1 tonne d'aluminium fabriqué avec des déchets d'emballages on économise 2,4t de bauxite et 1 m3 d'eau.

Une fois recyclé nous retrouvons notre aluminium recyclé dans des tondeuses à gazon, des radiateurs, des semelles de fer à repasser. Ainsi en triant 250 cannettes nous pouvons fabriquer un cadre vélo.

Concernant les briques alimentaires et les cartons :

Le recyclage des briques alimentaires et des cartons permettent d'économiser du bois : deux tonnes pour une tonne de briques alimentaires ou de cartons triée. La pâte à papier issue de leur recyclage se transformera en papier recyclé, papier peint, essuie-tout ou encore de

nouveaux cartons d'emballages. Par exemple il faut six briques de soupe pour faire un rouleau de papier toilette.

Pour les bouteilles et flacons en plastique :

Issues de la transformation du pétrole, les bouteilles et flacons que nous recyclons aujourd'hui sont de deux types : Les bouteilles transparentes ou PET et les opaques ou PEHD. Grâce au tri et au recyclage d'une tonne de ces bouteilles et flacons régénérés en paillettes ou granulés nous économisons près de 610 kg de pétrole brut et 300 kg de gaz naturel. Les débouchés pour cette nouvelle matière issue du recyclage sont multiples. Ainsi nos bouteilles et flacons deviennent fibres textiles, rembourrage pour l'industrie automobile, tuyaux et mobiliers urbains ou encore sont recyclées directement en bouteilles et flacons plastiques.

Enfin le verre :

Finissons par le verre. Chaque bouteille en verre fabriquée aujourd'hui contient plus de 50% de verre recyclé. Après collecte et traitement dans les verreries, le verre d'emballage redevient des bouteilles en verre, car le verre se recycle à 100% et à l'infini. Par ailleurs, avec le recyclage d'une tonne d'emballages en verre, on économise 660 kg de sable et 100 kg de calcaire.

En 2017, en France, le taux d'emballages recyclés se situe à 68%. Grâce à ce recyclage, ce sont 1,6 millions de tonnes de Co2 qui ont été évitées chaque année, soit l'équivalent de 762 000 voitures en moins sur les routes pendant une année.

Nous l'avons vu, à ces économies de CO2 qui contribuent à lutter contre le réchauffement climatique, s'ajoutent de nombreux autres bénéfices environnementaux. En évitant d'utiliser des matériaux vierges, le recyclage génère des économies d'eau et préserve des ressources naturelles non renouvelables (pétrole, gaz, uranium, fer, bauxite...). Enfin, il contribue à réduire l'acidification de l'air et la pollution de l'eau.

Aujourd'hui, nous sommes entourés de produits recyclés qui nous prouvent que le recyclage est bien une réalité.

Ainsi tout en triant et recyclant dans le respect des principes de performance économique, sociétale et environnementale, continuons à relever ensemble le défi majeur de la préservation de notre terre.

**Source et chiffres Rapport annuel Citeo 2017*